

|                                      |
|--------------------------------------|
| DEPARTEMENT<br><b>SEINE MARITIME</b> |
| <b>CANTON</b><br>Canteleu            |
| COMMUNE<br><b>CANTELEU</b>           |

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°AR-0018/21**

Direction Générale Adjointe - Direction de la Solidarité -

**OBJET : Nomination d'un membre au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Mme Mélanie BOULANGER  
Maire de la commune de CANTELEU,

VU :

- l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- les articles R123-11 ; R123-12 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- l'arrêté du Maire n° AR-0052/20,
- l'arrêté du Maire n° AR-0070/20,
- la démission de Mme Nicole HENRY en date du 15 avril 2021 en qualité de représentante des associations de retraités et de personnes âgées de l'association « 3ème âge »,

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** M. Pierre GOUPYL, en qualité de représentant des associations de retraités et de personnes âgées de l'association « 3ème âge » est désigné pour siéger au sein de Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Canteleu, en qualité de membre nommé par le Maire.

**ARTICLE 2 :** La durée du mandat du membre nommé par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** M. le Directeur Général des Services, est chargé, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Une amplification du présent arrêté sera transmis à M. le Préfet et à M. le Procureur de la République.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera notifié à M. Pierre GOUPYL.

**ARTICLE 6 :** Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
  - d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen.
- L'application Télérecours est accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

FAIT A CANTELEU, le 12 mai 2021

Le Maire



Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

**ACTE EXECUTOIRE**

Exécutoire le : 12/05/2021

Affichage le : 12/05/2021

Notification le : 12/05/2021

Préfecture le : 12/05/2021

ID           DEMAT :           076-217601574-20210512-  
Imc1H10530H1-AR